



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

Prescriptions Générales pour la participation en catégorie DEMO

« LEGEND BOUCLES® @ BASTOGNE 2020 »

Information : Dans le cadre des « Legend Boucles® à Bastogne 2020 », une catégorie « Demo » sur invitation de l'organisateur est prévue pour un maximum de 15 véhicules.

Ces autos participeront sans chronométrage, ni classement et prendront le départ devant la catégorie « Legend ».

La voiture doit :

- soit appartenir à la liste des Gr. B non autorisées dans les épreuves historiques de la FIA ou dans le Gr. N4, A7, A8, Super1600 WRC, homologuée par la FIA avant le 31/12/2000
- soit être d'un intérêt particulier et remarquable

La décoration de la voiture est libre.

L'aspect de compétition n'est pas dans l'esprit de cette démonstration mais bien uniquement un caractère de présentation de véhicule historique en action.

A. Comité d'Organisation

➤ Organisateur et promoteur:

ROYAL AUTOMOBILE CLUB DE SPA
Rue Jules Feller, 1
B-4800 Ensival

Tél : +32 87.79.50.00

Email : info@racspa.be

Web : www.racspa.be

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| ▪ Président : | Pierre DELETTRE |
| ▪ Event Co ordinator: | Pierre Louis DELETTRE |
| ▪ Logistique : | Lindsay GOFFINET |
| ▪ Responsable de la sécurité: | Jean-Paul MALMENDIER |
| ▪ Service de la Police: | André MATHIEU |
| ▪ Contact participants : | Alain WALEFFE |
| ▪ Coordinateur local : | Christian FANALI |

➤ Officiels

- | | |
|---|---|
| ▪ Observateur RACB Sport: | TBA |
| ▪ Directeur de la compétition : | Etienne MASSILLON |
| ▪ Directeurs adjoints de la compétition : | Pierre WYZEN, Eric CHAPA, |
| ▪ Responsable Commissaires Techniques: | Philippe HILLEN |
| ▪ Relations avec les Concurrents : | Boudewijn BAERTSOEN (BEL), Pascal COLLARD (BEL), Roland DEBANDE (BEL), Simone SCHLEIMER (LUX) |
| ▪ Responsable des Relations avec la Presse: | Olivier de WILDE & Vincent FRANSEN |

Prescriptions Demo – Legend Boucles® à Bastogne 2020



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

- Directeur de la Sécurité: Jean-Paul MALMENDIER
- Médecin-Chef : Pol SIBILLE

B. Inscription

Toute personne qui désire prendre part à la démonstration est invitée à renvoyer le Formulaire d'Inscription, entièrement complété, annexé au présent règlement à l'adresse :

ROYAL AUTOMOBILE CLUB DE SPA

Rue Jules Feller 1

B – 4800 Ensival,

Phone: +32(0)87 79 50 00

e-mail : legendboucles.teamscontact@cybernet.be

ou remplir le formulaire d'inscription en ligne, sur le site internet suivant : www.racspa.be

Les équipages qui auront été retenus par le comité d'organisation seront avisés par lettre ou par e-mail et seront invités à participer à la démonstration.

Toute la logistique d'organisation et technique : les road-books, les contrôles horaires et épreuves de régularité, les prestations des commissaires et du staff technique, l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des participants et de l'organisation pour évènement historique. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant sans limitation de valeur la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers. L'assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon, de la disqualification ou de la mise hors course.

La participation à l'évènement est gratuite (invitation). De ce fait, en contrepartie, les équipages ont l'obligation de présenter leurs voitures à la parade expo des voitures le vendredi 31/01/2020 de 19h à 21H00 dans la grue de Bastogne.

Tout usage généralement quelconque du titre de l'épreuve « Legend Boucles® » ou « Boucles de Spa® » en tout en partie, est subordonné à l'autorisation écrite du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Le paiement du droit d'engagement ou toute autre formule en tenant lieu ne dispense pas notamment le concurrent, ses pilotes, le constructeur, le team ou ses annonceurs de solliciter cette autorisation. Le concurrent, ou à défaut le premier pilote est tenu de les en informer.

Les concurrents, participants, leurs représentants & leurs sponsors sont avertis que la loi belge « interdiction de la publicité & du sponsoring pour les produits du tabac & dérivés » promulguée par le Roi le 10 février 1998 est strictement d'application. Ils doivent la respecter scrupuleusement.

C. Assurance

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 - article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

RC Organisation couvre :

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre :

Dommages corporels : illimité

Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les reconnaissances et les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement à l'événement. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

D. Programme

Vendredi 1^{er} novembre 2019

Ouverture des demandes d'engagement

Vendredi 17 janvier 2020

Clôture des demandes d'engagement

Jeudi 30 janvier 2020

09.00 à 21.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

12.00 à 19.00 (sur convocation) : Mise en place par l'organisation des numéros de compétition et publicités obligatoires – Parc d'Activités Economique 1 – Rue de l'Arbre, 6, à Bastogne (Service des Travaux)

13.00 à 20.00 (sur convocation) : Contrôle Sportif, Distribution des signes de reconnaissance, plaques de rallye et plan de service à l'hôtel de Ville, Salle des Fêtes, rue du Vivier 58 à Bastogne

13.30 à 21.00 (sur convocation) : Contrôle Technique, Place McAuliffe à 6600 Bastogne



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

Vendredi 31 janvier 2020

07.00 à 13.00 (sur convocation) : Mise en place par l'organisation des numéros de compétition et publicités obligatoires – Parc d'Activités Economique 1 – Rue de l'Arbre, 6, à Bastogne (Service des Travaux)

07.30 à 20.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

08.00 à 14.00 (sur convocation) : Contrôle Sportif, Distribution des numéros de compétition, plaques de rallye et plan de service à l'hôtel de Ville, Salle des Fêtes, rue du Vivier 58 à 6600 Bastogne

08.00 : Distribution du Road-Book DAY-1 et des notes du DAY-2 au secrétariat de l'événement - Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

08.30 à 14.30 (sur convocation) : Contrôle Technique, Place McAuliffe à 6600 Bastogne

08.30 : Débute des reconnaissances

17.00 : Fin des reconnaissances

17.00 : Briefing des concurrents – Espace 23, Rue Gustave Delperdange à 6600 Bastogne

17.30 : regroupement à Bastogne Barracks

19.00 – 21.00 : Parade Expo obligatoire, Centre de Bastogne

Samedi 01 février 2020

07.00 à 22.30 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

07.00 : Publication de la liste des ordres de départ, Secrétariat – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

07.30 : Ouverture du parc de pré-départ des voitures – Rue du Marché Couvert à 6600 Bastogne

08.00 : Distribution du Map Book DAY 1&2, au contrôle horaire de sortie du parc de pré-départ des voitures, et chacun se rend de trente en trente secondes Place McAuliffe à Bastogne et attend son heure de départ idéale publiée par l'ordre de départ.

08.30 : Départ de la 1^{ère} voiture, Chapiteau, Place McAuliffe à Bastogne

20.05: Arrivée de la première voiture, Chapiteau, Place McAuliffe à Bastogne

Dimanche 02 février 2020

07.00 à 17.30 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

06.30 : Publication de la liste des ordres de départ, Secrétariat – Ancienne Caserne des Pompiers, Route de Wiltz 11 – 6600 Bastogne

07.00 : Ouverture du parc de pré-départ des voitures, Rue du Marché Couvert à Bastogne



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

07.30: Distribution du road-book DAY 2

08.00 : Départ de la première voiture

16.00 : Arrivée de la première voiture – fin de la compétition, Chapiteau, Place McAuliffe à Bastogne

E. Prescriptions

- 1) Les véhicules ne pourront pas être éligibles dans les autres catégories sauf J2 Annexe K FIA 4RM ou « prototype »
- 2) Les véhicules non retenus après les contrôles techniques dans les autres catégories ne pourront participer dans la catégorie Demo.
- 3) Les véhicules seront acceptés après un contrôle technique pour le Demo suivant les prescriptions de sécurité FIA.
- 4) Les pilotes et copilotes doivent porter, dans les RT, un casque homologué suivant les normes FIA 8860-2004 ou FIA 8860-2010 ou SNELL 2000 ou SNELL 2005 ou SFI 31-1.A ou SF1 31.2.A, une combinaison, les sous-vêtements longs, chaussettes, chaussures, gants et cagoule homologuée, résistant au feu suivant l'homologation minimum 8856-2000 FIA. Voir Annexes L du C.S.I de la FIA 2020. Attention, le port du HANS® est obligatoire. Le co-pilote sera autorisé à ne pas porter de chaussures et gants résistant au feu repris dans l'Annexe L du C.S.I de la FIA 2020.
- 5) Les membres d'équipages devront être en ordre de licence 2020 de type R ou équivalent de leurs ASN (ou avoir effectués une demande de licence d'un jour et que celle-ci soit acceptées.)
- 6) Seuls sont admis à bord du véhicule et pour l'ensemble de la compétition les membres d'équipages admis lors des contrôles administratifs.
- 7) Les véhicules devront être immatriculés et conformes au Code de la route en vigueur en Belgique
- 8) Les participants devront respecter le déroulement de l'épreuve ainsi que les consignes qu'ils leurs seront données
- 9) L'ordre de départ reste à la discrétion du Directeur de la compétition
- 10) Le passage dans les Secteurs Fermés se fera à une allure modérée prévue par l'organisateur et dans un planning prévu.
- 11) A la fin d'une RT, le directeur de la compétition pourra faire signifier à un ou des équipages disqualification de ceux-ci pour des raisons de sécurité ou de comportements dangereux. En aucun cas, cet ou ces équipages ne pourront réintégrer la Demo. Un rapport sera transmis au RACB.
- 12) En aucun cas, un équipage ne pourra être intégrer le parcours de la Demo durant le déroulement du passage des concurrents des autres catégories.
- 13) En cas de retard par rapport à l'heure idéale de pointage à un CH d'entrée d'une RT, l'équipage ne pourra pas emprunter le parcours prévu pour la Demo et devra alors se rendre au CH suivant en utilisant le parcours de remplacement.
- 14) En cas d'abandon, d'arrêt dans une RT, la voiture pourra reprendre le parcours de la Demo seulement après le passage de la voiture balai. L'équipage pourra alors reprendre l'itinéraire à un CH correspondant à son horaire idéal de passage à ce CH.



Legend Boucles® @ Bastogne – 31 janvier-01-02 février 2020

15) Caution Tracking

Le concurrent marque expressément, et de manière irrévocable, son accord sur le fait que l'organisateur pourra prélever, sans avertissement préalable, à partir du compte bancaire associé à la carte de crédit dont les coordonnées ont été communiquées par le concurrent :

- La somme de 500 € correspondant au coût du dispositif Tracking confié au concurrent si ce dernier n'est pas restitué pour le dimanche 02/02/2020 à 18h00.
- La somme de 500 € si le dispositif Tracking est endommagé lors de sa remise.

La caution est possible exclusivement via les cartes de crédits « Mastercard » & « Visa ».